



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2017 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

**Étaient présents :**

**Membres élus :** Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mr Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, Mr Jacques ROUCHON, Mr Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mr Louis BESSON, Mme Arlette VIOZAT, Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Stéphanie DEFOUR, Mme Camille FANGET, Mr Alain MONDON, Mme Chrystelle GASSMANN, Mr Jean FOURNEL, Mr André MOLLE, Mr Jean-Jacques SAMUEL, Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif :** Mr Bruno SAMUEL, Mr Christian SOUVIGNET, Mme Katy LACHAT.

**Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M Patrice FRANÇON qui avait donné pouvoir à M Le Maire Frédéric GIRODET

M Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M Jacques ROUCHON

Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Chrystelle GASSMANN

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

M Bernard ROUCHON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.

**Absents excusés :**

Mme Carole GRAIL

M Thierry DESOLME

M Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

# **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MARS 2017.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du 9 mars 2017.

## **2- DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

M le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **3- AFFAIRES FINANCIERES**

M le Maire félicite le travail fourni pour l'atteinte des objectifs.

Il rappelle qu'aujourd'hui 2 options s'offrent à nous, la première se lamenter à la vue de la diminution des dotations de l'Etat depuis 2013 ; la seconde agir.

C'est cette dernière option qui a été retenue, et qui va permettre de maintenir un service public envers la population de qualité, mais également de poursuivre l'équipement de la commune. Notamment avec la souscription d'un contrat avec le Bureau d'étude BE IE concernant les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs de la rue du Stade.

Monsieur le Maire souligne également la maîtrise des charges, en optimisant la masse salariale et en ciblant mieux les besoins. Une diminution de 4,5 % des charges du personnel, avec un remplacement non systématique des agents en arrêt maladie, et le recours aux emplois aidés et stagiaires pour lesquels un apprentissage intéressant et valorisant s'effectue au cours de chacune de leurs missions.

La commune va contracter deux prêts à des taux historiquement bas afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie des Saint-Jutaires. Cette volonté d'emprunts s'installe dans l'objectif d'investissement mais aussi pour anticiper 2018.

L'inscription en charge à caractère générale est identique, avec un budget primitif 2017 quasi identique au budget primitif 2016.

Monsieur le Maire remercie les services administratifs et financiers pour le travail fourni afin d'élaborer le budget, ce qui représente une masse de travail importante, puis laisse la parole à Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, qui présente sous forme de tableau les différents chapitres du budget 2017, Monsieur le Maire la remercie pour sa collaboration.

# BUDGET COMMUNAL 2017

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
011 Charges à caractère général	921 900,00	825 915,54	922 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 317 000,00	1 285 109,31	1 255 000,00
014 Atténuations de produits	26 000,00	19 494,81	26 000,00
023 Virement à la section d'investissement	682 000,00	0,00	630 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	168 173,39	179 000,00
65 Autres charges de gestion courante	329 500,00	327 747,89	279 000,00
66 Charges financières	188 000,00	175 827,43	222 000,00
67 Charges exceptionnelles	1 600,00	45,00	1 500,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>3 658 000,00</b>	<b>2 824 313,37</b>	<b>3 537 000,00</b>

### FONCTIONNEMENT RECETTES

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
002 Résultat de fonctionnement reporté	70 271,92	0,00	50 448,58
013 Atténuations de charges	40 528,08	41 146,20	32 851,42
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	211 700,00	210 161,70	211 100,00
70 Produits services du domaine & ventes diverses	252 800,00	241 157,92	246 700,00
73 Impôts et taxes	2 136 800,00	2 137 826,54	2 087 500,00
74 Dotations, subventions et participations	889 900,00	881 699,40	856 600,00
75 Autres produits de gestion courante	49 600,00	46 158,35	49 600,00
77 Produits exceptionnels	6 400,00	6 339,92	2 200,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>3 658 000,00</b>	<b>3 564 490,03</b>	<b>3 537 000,00</b>

Après avoir remercié Madame SOUBEYRAN pour la clarté de sa présentation, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle période d'investissement, en effet ce sont les « gros projets » du mandat. En premier lieu l'aménagement urbain et l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Stade, puis l'aménagement du

bâtiment culturel « Le Cercle » d'un montant TTC de 1 298 000 € comprenant l'intégralité de l'opération dont les travaux débiteront en automne.

Monsieur le Maire souligne les 500 000 € de recettes pour l'opération du cercle dont un fond de concours de la Communauté de Communes et une subvention de la région pour 2018, le FSIL de l'Etat, ainsi qu'un contrat avec le Département pour aider ce projet.

En citant le nouveau projet de réhabilitation thermique et acoustique du gymnase G1, Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de diminuer un maximum les emprunts sur 2018 en craignant la hausse des taux pour des dépenses d'investissement prévues totales sur 2017 à hauteur de 3 875 000 €.

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	590 010,68	0,00	0,00	484 814,83	484 814,83
020 Dépenses imprévues	688,92	0,00	0,00	585,17	585,17
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	211 700,00	210 161,70	0,00	211 100,00	211 100,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	600 500,40	599 554,23	0,00	613 000,00	613 000,00
20 Immobilisations incorporelles (Détail par opération)	27 600,00	5 121,98	22 100,00	- 800,00	21 300,00
204 Subventions équipement versées (Détail par opération)	40 000,00	17 069,39	15 000,00	65 000,00	80 000,00
21 Immobilisations corporelles (Détail par opération)	823 300,00	269 381,84	307 300,00	444 700,00	752 000,00
23 Immobilisations en cours (Détail par opération)	255 200,00	88 644,85	166 000,00	1 216 200,00	1 382 200,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>2 549 000,00</b>	<b>1 189 933,99</b>	<b>510 400,00</b>	<b>3 364 600,00</b>	<b>3 875 000,00</b>

## BUDGET COMMUNAL 2017 PAR OPERATION

Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé	Dépenses	Recettes
101 Eclairage public	80 000,00	0,00	192 Acquisition tènements immobiliers	190 000,00	0,00
164 Mise aux normes chaufferies	5 000,00	0,00	194 Aménagement bâtiment du Cercle	1 298 000,00	501 200,00
170 Arrosage automatique complexe sportif	7 500,00	0,00	195 Aménagement parc paysager	33 200,00	0,00
177 Installation vidéosurveillance	17 000,00	0,00	196 Réhabilitation de la mairie	5 000,00	0,00
180 Réhabilitation du G2	16 000,00	0,00	197 Lotissement Bel Air	60 000,00	44 985,50
191 Signalisation de la voirie - Numérotation	20 000,00	0,00	200 Equipement services techniques	58 000,00	0,00

## BUDGET COMMUNAL 2017 PAR OPERATION (SUITE)

Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé	Dépenses	Recettes
224 Programme de voirie 2016	50 000,00	25 340,00	400 Equipements sportifs	2 300,00	0,00
225 Programme de voirie 2017	131 500,00	6 500,00	450 Equipement Ecole de Saint Just	3 100,00	3 435,00
226 Rue du Stade – Réseaux secs trottoirs	178 500,00	8 500,00	500 Equipement Ecole de Malmont	0,00	3 130,00
227 Intégration de la voirie principale du lotissement	330 000,00	330 000,00	550 Equipement restaurant scolaire	10 500,00	0,00
228 Enfouissement des réseaux secs à Jurine	21 000,00	0,00	650 Equipement service animation	8 000,00	0,00
229 Programme de voirie 2018	10 000,00	0,00	700 Equipement communication	10 800,00	0,00
300 Equipement services administratifs	12 500,00	0,00			

## INVESTISSEMENT RECETTES

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
021 Virement de section de fonctionnement	682 000,00	0,00	0,00	630 000,00	630 000,00
040 Opérations ordre transfert entre sections	170 000,00	168 173,39	0,00	179 000,00	179 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	915 635,00	918 746,36	0,00	856 909,50	856 909,50
13 Subventions d'investissement	140 865,00	48 773,86	76 890,50	501 200,00	578 090,50
16 Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	150 000,00	450 000,00	800 000,00	1 250 000,00
21 Immobilisations corporelles	500,00	480,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	10 000,00	8 956,23	0,00	15 000,00	15 000,00
27 Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>2 549 000,00</b>	<b>1 295 129,84</b>	<b>526 890,50</b>	<b>3 348 109,50</b>	<b>3 875 000,00</b>

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le **budget primitif** 2017 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 3 537 000,00 € et un investissement à 3 875 000,00 €.

### ***VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017***

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales, soit pour 2017 :

- Taxe d'habitation 13,09 %
- Foncier bâti 17,50 %
- Foncier non bâti 84,11 %

Il précise que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi finance.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité **les taux d'imposition** 2017 proposés.

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Basket-Club de St Just Malmont	2 272 €	Calcul par points	2 272 €	Calcul par points	2 111 €
Chorale Cœur Ouvert	187 €		187 €		187 €
Club Toujours Jeune	571 €		571 €		571 €
Comité des Fêtes	4 574 €	Téléthon = 1200 € Feux d'artifice = 1500 €	4 574 €	Téléthon = 1200 € Feux d'artifice = 1500 €	4 574 €
Coop Scol. St Just Malmont maternelle et primaire	6 360 €	soit 20 € x 318	6 360 €	soit 20,50 x 309	6 335 €
Divers	9 924 €	FORFAIT	9 924 €	FORFAIT	6 555 €
Etoile Gymnique	1 879 €	Calcul par points	1 879 €	Calcul par points	1 672 €
Familles Rurales	1 296 €		1 296 €		1 296 €
Gym Volontaire Just' Gym	1 977 €	Calcul par points	1 977 €	Calcul par points	2 049 €

Haut-Pilat Interfoot	1 996 €	Calcul par points	1 996 €	Calcul par points	1 980 €
Jeune Garde Féminine	2 567 €	Calcul par points	2 567 €	Calcul par points	2 629 €
Jeune Garde Rubanière	1 371 €		1 371 €		1 371 €
Just pour le Plaisir	152 €		152 €		152 €
L.A.C.I.M.	411 €		411 €		411 €
La Boule Amicale	1 040 €	Calcul par points	1 040 €	Calcul par points	904 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	187 €		187 €		187 €
Les'Arts	406 €		406 €		406 €
Saint-Just Pétanque	- €	Calcul par points	- €	Calcul par points	638 €
O.G.E.C.	90 699 €	soit 617 x 147	90 699 €	soit 643 x 137	88 091 €

ASSDJ	- €	Calcul par points	- €	Calcul par points	859 €
Parents élèves amis école primaire Malmont	1 825 €	soit 33,80 € x 54	1 825 €	soit 34,50 x 63	2 174 €
Petites Mains Créatives	71 €		71 €		71 €
SIAO	150 €		150 €		150 €
Société de Chasse	466 €		466 €		466 €
Sou des Ecoles Publiques	487 €		487 €		487 €
Tennis Club	1 573 €	Calcul par points	1 573 €	Calcul par points	1 703 €
Tennis de Table	1 573 €	Calcul par points	1 573 €	Calcul par points	1 470 €
Timothé Petit Cœur	400 €		400 €		400 €
Western Troup43	150 €		150 €		150 €

<b>TOTAUX</b>			149 998,86 €	<b>TOTAL PREVISIONNEL 2017</b>	145 000 €
---------------	--	--	--------------	--	-----------

Monsieur Philippe DUTEL rappelle que la valeur du point et le taux des subventions versées aux associations avaient été gelés par la commission vie associative et sportive pour l'année 2016. Il en est de même pour cette année 2017, la valeur du point s'élève à 3.45€.

Le montant total des subventions au budget s'élève à 145 000€ pour cette année soit quasi identique que le montant voté en 2016.

Monsieur le Maire informe une nouvelle demande émanant de Velay Synergie, reçue tardivement elle fera l'objet d'une réflexion ultérieure en commission sport/associations.

Il rappelle également l'équité et le bon sens gardés au sujet de l'attribution des subventions, en effet au sujet des associations de football HPI et l'ASSDJ, la subvention est versée au prorata du nombre d'adhérents S<sup>t</sup>-Jutaires.

Le Conseil Municipal, à l'exception des 2 conseillers municipaux présidents d'associations (André MOLLE et Jean-Jacques SAMUEL) qui ne participent pas au vote, **approuve** à l'unanimité **les subventions aux associations**.

### ***VOTE PARTICIPATION OGEC***

Monsieur le Maire rappelle que suite au contrat entre Monsieur le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur le Directeur Diocésain de l'enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'Ecole Privée « Don Bosco », il est prévu que la commune de Saint Just-Malmont assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée « Don Bosco » des classes de primaires et de maternelles de cet établissement.

Monsieur le Maire précise que 137 élèves domiciliés sur la commune sont scolarisés cette année à l'Ecole Privée « Don Bosco ».

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Just-Malmont (primaire et maternelle) et de l'école de Malmont pour l'année 2016. Il en ressort que le coût d'un élève est de 643,48 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la somme de 88 091 € pour l'année 2017 pour l'aide apportée par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Don Bosco » sous contrat d'association, soit 643 € par élève pour 137 élèves ; et précise que cette participation serait versée en 3 fois aux échéances du 20 juillet, 20 septembre et 31 décembre 2017.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité **la participation OGEC à 88 091 €** et donne pouvoir à M. le Maire afin de signer avec Madame la Présidente de l'OGEC la convention fixant la participation communale pour l'année 2017 sur les bases ci-dessus.

### ***VOTE SUBVENTION CATE A L'OGEC***

Monsieur le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8,80 € par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant).

Monsieur le MAIRE PROPOSE d'allouer une aide de 1 205,60 € (137 élèves x 8,80 €) à l'OGEC de Saint Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée « Don Bosco » pour l'année 2017 pour les enfants domiciliés à Saint Just-Malmont.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité cette **subvention CATE à l'OGEC** qui sera mandatée sur l'article 6547 du budget communale 2018.



## ***VOTE INDEMNITES FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS***

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire et de ses adjoints en application de l'article L 2123-23 du CGCT.

Le décret du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la Fonction Publique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Il est fixé l'indice brut 1022 / indice majoré 826.

Le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les indemnités des élus à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 :

- M. Frédéric GIRODET, Maire, 55 % de l'indice brut 1022 soit la somme mensuelle de 2 128.86€

- Pour les adjoints : Mme Odile PRADIER, 1<sup>er</sup> adjoint,

Mr Jacques ROUCHON, 2<sup>ème</sup> adjoint,

Mme Christine BONNEFOY, 3<sup>ème</sup> adjoint,

Mr Daniel TONSON, 4<sup>ème</sup> adjoint,

Mme Dominique COLOMB, 5<sup>ème</sup> adjoint,

Mr Patrice FRANÇON, 6<sup>ème</sup> adjoint,

Mr Philippe DUTEL, 7<sup>ème</sup> adjoint,

20,57 % de l'indice brut 1022 soit une indemnité brute mensuelle de 796.19€.

- Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseiller municipal délégué, 10 % de l'indice brut 1022 soit une indemnité brute mensuelle de 387.06€.

Monsieur le Maire précise que ces indemnités seront payées mensuellement et qu'elles subiront les changements en cas de majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnes des collectivités.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité les **indemnités de fonction** du Maire et des adjoints applicables au 1<sup>er</sup> février 2017.

## ***CONSULTATION PRÊT 800 000€***

La commune souhaite contracter un prêt à hauteur de 800 000€. Afin de financer les investissements des projets de l'année 2017.

Après un comparatif des différentes propositions des organismes bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin.

Un prêt de 800 000 €, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt de 1,5%, et une échéance trimestrielle.

Monsieur le Maire souligne que cette option permet un amortissement constant. Le montant total de l'intérêt de ce prêt s'élèvera donc à 91 500€. La 1<sup>ère</sup> échéance se fera à compter du 25 janvier 2018.

Mr le Maire précise également que ce financement à des taux historiquement bas permettra de soutenir l'investissement de l'année 2018.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité cette **offre de prêt** de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin.

## **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le budget assainissement a été marqué par le projet de la rue du Stade d'un montant prévu de 287 000 € HT. Il rappelle également que pour ce service la commune n'a effectué aucun emprunt depuis 2012, et que les travaux effectués rue du 8 Mai et rue Pasteur ont été totalement auto financés.

La commune a également fait l'acquisition d'un tractopelle, et des travaux ont été effectués au niveau de la station d'épuration notamment de fiabilisation et mise à niveau du clarificateur.

La parole est laissée à Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN pour l'exposition du budget sous forme de tableau.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

#### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
011 Charges à caractère général	125 700,00	120 670,64	136 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	8 700,00	9 300,00
023 Virement à la section d'investissement	60 200,00	0,00	24 000,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	144 600,00	144 272,87	153 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00
66 Charges financières	39 000,00	37 003,31	51 000,00
67 Charges exceptionnelles	27 000,00	26 914,52	5 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSE</b>	<b>406 000,00</b>	<b>337 561,34</b>	<b>379 000,00</b>

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
002 Résultat d'exploitation reporté	41 828,58	0,00	12 668,47
013 Atténuations de charges	15 100,00	8 698,32	9 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	57 183,96	65 000,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations serv., marchandises	289 071,42	284 518,66	292 231,53
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,29	100,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTE</b>	<b>406 000,00</b>	<b>350 401,23</b>	<b>379 000,00</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	57 183,96	0,00	65 000,00	65 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	142 000,00	117 565,20	0,00	122 900,00	122 900,00
21 Immobilisations corporelles	240 000,00	98 550,80	123 800,00	289 300,00	413 100,00
23 Immobilisations en cours	17 000,00	0,00	20 000,00	11 000,00	13 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSE</b>	<b>459 000,00</b>	<b>273 299,96</b>	<b>125 800,00</b>	<b>488 200,00</b>	<b>614 000,00</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 PAR OPERATION		
Libellé	Dépenses	Recettes
103 Station Epuration de Roche Moulin	10 000,00	0,00
114 Mise à niveau des stations	43 000,00	33 518,30
115 Equipement service assainissement	71 100,00	0,00
116 Programme assainissement 2016	15 000,00	0,00
118 Programme assainissement 2017	287 000,00	13 000,00

### INVESTISSEMENT RECETTES

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2017		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
001 Solde d'exécution section d'investissement reporté	146 334,99	0,00	0,00	123 481,70	123 481,70
021 Virement de la section d'exploitation	60 200,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 600,00	144 272,87	0,00	153 000,00	153 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00	55 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
13 Subventions d'investissement	30 865,01	30 102,40	0,00	33 518,30	33 518,30
16 Emprunts et dettes assimilées	22 000,00	21 071,40	0,00	225 000,00	225 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE</b>	<b>459 000,00</b>	<b>250 446,67</b>	<b>0,00</b>	<b>614 000,00</b>	<b>614 000,00</b>

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le **budget primitif** du service assainissement 2017 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 379 000,00 € et en section d'investissement à 614 000,00 €.

### **CONSULTATION PRÊT 225 000€**

Afin de financer les travaux de la rue du Stade et après un comparatif des différentes formules proposées par les organismes bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, soit un prêt de 225 000 €, sur une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt de 1,81%, et une échéance trimestrielle.

Monsieur le Maire souligne que cette option permet un amortissement constant. Le montant total de l'intérêt de ce prêt s'élèvera donc à 41 234.06 €. La 1<sup>ère</sup> échéance se fera à compter du 25 janvier 2018.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité cette **offre de prêt** de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin.

## **BUDGET LOTISSEMENT**

### ***VOTE DU BUDGET PRIMITIF***

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour il reste encore 4 lots à commercialiser.

Monsieur le Maire soumet le **budget primitif** 2017 du service lotissement au vote du Conseil Municipal qui l'**approuve** à l'unanimité en équilibre à 1 298 654,52 € en fonctionnement et à 1 293 654,52 € en investissement.

## **BUDGET CAVEAUX**

### ***VOTE DU BUDGET PRIMITIF***

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour 4 caveaux ont été vendus, et aucune recette n'est à constater. Le budget s'équilibrera au terme de l'opération finale.

Monsieur le Maire soumet le **budget primitif** 2017 du service vente de caveaux au vote du Conseil Municipal qui l'**approuve** à l'unanimité en équilibre à 29 340,00 € en fonctionnement et à 35 208,00 € en investissement.

## **4- COMMUNAUTES DE COMMUNES « LOIRE-SEMENE »**

### **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 mars dernier, le conseil municipal avait proposé à l'unanimité de fixer à 31 le nombre de membres au conseil communautaire « Loire-Semène » avec notamment un membre supplémentaire pour notre collectivité passant de 6 à 7.

Il en est de même pour la Commune d'Aurec sur Loire, en revanche les communes de La Séauve sur Semène et St Victor Malescours perdent un Conseiller Communautaire.

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral les statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'accord local sur la nouvelle représentativité au sein du Conseil Communautaire.

Aussi Monsieur le Maire informe qu'il convient d'élire un nouveau conseiller communautaire pour représenter la commune au scrutin de liste à un tour.

Monsieur le Maire propose au nom de la liste « A l'écoute de S<sup>t</sup> Just-Malmont » la candidature de Monsieur Philippe DUTEL au titre de nouveau délégué au Conseil Communautaire de « Loire Semène ».

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la candidature de **Monsieur Philippe DUTEL** en tant que **Conseiller Communautaire « Loire Semène »**.

## **APPROBATION DCE AMÉNAGEMENT RUE DU STADE**

Monsieur le Maire soumet au vote le **DCE** concernant les travaux d'enrobés, des trottoirs et aménagements au Conseil Municipal qui l'**approuve** à l'unanimité.

## **5- TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DES JURÉS D'ASSISES** **2018**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut avoir 23 ans dans l'année en cours, et que les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent demander à être remplacées.

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL tire au sort 12 personnes, dont 4 seront retenues par le Tribunal. Les personnes tirées au sort sont informées par courrier.

## **6- DEMANDE D'AIDE SUR LE FONDS INTERMINISTRIEL DE** **PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION** **(FiPDR) SUR LE PROJET DE SECURISATION DES ECOLES** **PUBLIQUES « LA COMMUNALE » ET « AUX 4 VENTS »**

Monsieur le Maire expose que notre pays a été confronté ces derniers mois à de nombreux attentats qui ont occasionnés de graves dommages aux personnes et aux biens et que face à ces menaces, il convient de prendre des mesures pour sécuriser les deux écoles primaires et publiques de la Commune « La Communale » et « Aux 4 Vents ».

Monsieur le Maire précise qu'une étude sur ces 2 établissements scolaires a été effectuée en collaboration avec les directeurs d'écoles, la brigade de gendarmerie de St Didier en Velay et la collectivité notamment pour la mise en place d'un plan particulier de mise en sûreté.

Il ressort de cette étude qu'il convient pour ces 2 établissements scolaires d'effectuer des travaux pour la mise en place de vidéophones ainsi que d'un système d'alarme de confinements, et des rideaux occultants dans certaines classes de l'école « La Communale » afin de sécuriser les établissements.

Monsieur le Maire informe que ces travaux pourraient être financés dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FiPDR).

Il présente le plan de financement de cette opération, en précisant que suite à une aide éventuelle à hauteur de 80% par l'Etat il resterait à charge à la commune un montant de 2 971€.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le **plan de financement** et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents nécessaires pour cette opération pour la demande d'aide au titre du FiPDR.

## **7- PERSONNEL COMMUNAL**

### **PROLONGATION CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 octobre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la création et le recrutement d'un contrat unique d'insertion au service technique de la Commune de S<sup>T</sup> JUST MALMONT à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2017, sur la base de 35 heures hebdomadaires et recruté Monsieur MATHAUD Jean-Luc sur cet emploi.

Monsieur le Maire précise que pour pallier aux nécessités du service il est nécessaire de prolonger le CUI de Monsieur MATHAUD pour une période d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 sur la base de 35 heures hebdomadaires. Il précise également que Monsieur MATHAUD a bénéficié en outre d'une formation au déneigement. Il donne entière satisfaction, sa bonne volonté et son efficacité sont très appréciées. L'aide fournie par l'Etat permettra de financer son salaire à hauteur de 65% sur la base de 26 heures hebdomadaires.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la **prolongation du contrat unique d'insertion** de Monsieur MATHAUD, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017 pour une durée d'un an, et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention et le CUI sur la base précitée.

### **PROLONGATION CONTRAT EMPLOI Avenir AU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un contrat emploi avenir au service technique de la Commune de S<sup>T</sup> JUST MALMONT à compter du 13 juin 2016 pour une durée de 3 ans, sur la base de 35 heures hebdomadaires et le recrutement de Monsieur MONTCHAMP Sylvain sur cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'approuver la prolongation du contrat emploi avenir de Monsieur MONTCHAMP Sylvain pour une durée d'un an, soit du 13 juin 2017 au 12 juin 2018 inclus. Il rappelle que ce dernier a donné entière satisfaction au service technique, et est notamment très apprécié pour les espaces verts. L'aide fournie permettra de financer son salaire à hauteur de 75%.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la **prolongation du contrat** de Monsieur MONTCHAMP pour un an à compter du 13 Juin 2017, et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat emploi avenir à durée déterminée sur la base précitée.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe que suite à la mutation prochaine de Monsieur SAHUC Emmanuel, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à la commune de Saint-Genest Malifaux, notre collectivité a lancé une offre

d'emploi pour recruter un agent pour le remplacer sur les grades de rédacteur ou adjoint administratif principal.

A ce titre 39 candidatures ont été reçues, 10 entretiens individuels ont été menés, 3 candidates se sont détachées.

Suite aux entretiens il est donc proposé de recruter par voie de mutation Madame Annick ROUCHON, actuellement à la commune d'Aurec sur Loire, sur la base de 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Une mutation est envisagée le 1<sup>er</sup> juillet 2017, après une période de tuilage du 2 mai 2017 jusqu'au 27 juin 2017 sur la base de 11/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire précise que Madame Bonnefoy disposant du pouvoir de M Bernard ROUCHON pour cette séance ne prend pas part au vote.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** par 24 voix « POUR » le **recrutement de Madame Annick ROUCHON** en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 à temps complet, et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches avec la Mairie d'Aurec sur Loire pour cette mutation.

## **8- CONTRAT DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs mois, il a été constaté une recrudescence des actes d'incivilités sur le territoire de la commune (dégradations de biens publics, tags sur les bâtiments publics ou les propriétés privées, déjections canines « déposées » dans des endroits non appropriés, et également les déjections humaines « projetées » de manière intentionnelle dans les toilettes publiques, ouverture intempestives de bornes incendie, containers à ordures ménagères incendiés, tapages nocturnes...).

Afin que le domaine public demeure un lieu serein d'échange et de vivre ensemble, Monsieur le Maire propose de s'attacher les services d'une société de sécurité et de gardiennage qui pourra intervenir ponctuellement sur des horaires irréguliers chaque week-end à savoir la société « ASSURE SECURITE 43».

Cette dernière possède l'agrément du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, ils sont en possession d'une carte professionnelle ainsi que d'une carte signée par Monsieur le Maire. Les deux précédents vendredi où la société a assuré sa mission de prévention et de surveillance ont déjà eu des retours positifs.

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité **le contrat d'intervention** avec la société « ASSURE SECURITE 43 » de Grazac pour une mission de surveillance et de sécurité des bâtiments communaux et espaces publics et donne pouvoir à Monsieur le Maire de le signer.



## **9- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE**

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire nécessite l'adaptation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) dont notre commune est adhérente.

Après présentation des modifications statutaires, Monsieur le Maire invite à délibérer, et le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité **la modification des statuts** du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

## **10-AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORTAGE SCHL POUR CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE**

Monsieur le Maire informe de la fusion de la Société des Carrières de Haute-Loire (SCHL) par absorption au profit de la société CMCA.

Tous les droits et obligations du contrat de fortage du 26 février 2008 sont donc transférés à la société CMCA à compter rétroactivement du 30 décembre 2016. Toutes les autres clauses et conditions du contrat précédemment cité demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité **l'avenant n°1 au contrat de fortage** transférant tous les droits et obligations à la société CMCA à compter rétroactivement du 30 Décembre 2016.

## **11 - PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES BOISEES.**

Suite à une information en qualité de propriétaire voisin de vente de parcelles boisées appartenant aux consorts Cornu au le lieu-dit Tire- Que, Monsieur le Maire propose par le biais du Notaire de faire valoir notre droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle boisée située sur la commune de ST JUST MALMONT

Après délibération le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité **l'achat de ces parcelles boisées.**

## **12 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX.**

**Monsieur Philippe DUTEL, Adjoint à la vie associative et des sports**

Monsieur Dutel lance un appel au « Grand nettoyage de printemps » qui se déroulera le samedi 22 avril en partenariat avec les communes de Saint-Didier en Velay, Saint-Victor Malescours et Saint-Romain Lachalm.

### **Madame Christine BONNEFOY, Adjointe à la vie scolaire et jeunesse**

Madame Bonnefoy expose le bilan annuel réalisé lors de la réunion avec la société « Elios » concernant le restaurant scolaire, il en ressort que sur 30 713 couverts effectués il y a une fréquentation supplémentaire de 3 021 repas cette année. La note donnée par les enfants sur la cantine est 7.8/10. Les inscriptions pour l'année 2017-2018 seront envoyées par mail majoritairement et sont prévues du 19 au 23 juin pour Saint Just-Malmont et les 26 et 27 juin pour Malmont.

Le Docteur Grange a validé un nouveau PAI pour cette année en cours.

Lors de l'assemblée générale de la crèche « Les enfants » il a été annoncé un taux de remplissage de 76 % (sachant que le taux moyen est de 70 %) avec une équipe très dynamique et volontaire.

Au niveau du Conseil communautaire, les pré-inscriptions pour les « Camps d'été » s'effectueront mi-mai pour une prévision de 64 jeunes participants.

Au sujet des transports scolaires, cette année des demandes d'extension de prise en charge sont à l'étude.

Le bal des enfants a été une réussite avec de nombreux enfants venus déguisés et danser, accompagnés de leurs parents.

### **Madame Dominique COLOMB, Adjointe à la communication et à la signalétique**

Madame Colomb annonce la sortie avancée de la trame, qui sera plus dynamique et aérée, avec entre autre une rétrospective des animations, un point sur le tri sélectif, le programme des GPN, ainsi que les nouvelles modalités de délivrance des titres.

Des devis sont en cours concernant le changement de panneaux lumineux.

La parution du guide pratique de la Haute-Loire est prévue pour mi-juin. La validation du bon à tirer est en cours.

### **Madame Odile PRADIER, Adjointe aux animations, culture et affaires sociales**

Madame Pradier est très heureuse de nous annoncer que cette année encore le « repas des séniors » a rencontré un vif succès, avec 200 participants. De plus une nouvelle centenaire résidant à l'EHPAD est venue.

Le secours catholique est actuellement à la recherche d'un nouveau local pour leur « vesti boutique » car une démolition est prévue de l'ancienne vicairie dans le cadre du projet de l'aménagement de l'espace culturel « Le Cercle ».

L'EHPAD Marie Lagrevol et le Centre de Loisirs Pierre Royon ont mis en place des animations communes avec notamment une rencontre inter générationnelle prévue le 28 avril.

En conséquence de l'impossibilité de Terre des Hommes d'organiser un ramassage cette année, la collecte des textiles se fera exceptionnellement par l'association AVI 43, atelier de ré insertion basé à Yssingaux.

« Habiter mieux » tiendra une permanence le mercredi 17 mai 2017 à 16 heures.

La commission animation/culture du 16 mars se félicite des nombreux classards en « 7 » qui préparent le futur corso dans la bonne humeur.

La question se pose sur le maintien de la foire annuelle de printemps prévue le 3<sup>ème</sup> samedi d'avril, dont les exposants se font peu nombreux.

Madame Pradier fait un rappel sur les prochaines dates à venir :

- les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai.
- l'organisation du défilé du 8 mai est en cours, ce jour-là il n'y aura pas de messe.
- le 12 mai se déroule une paëlla à Malmont par l'Association des Loisirs Malmontais
- les 2, 3 et 4 juin se déroulent les Grands Prix Nationaux de Musique, en partenariat avec Dunières et Saint Romain Lachalm
- le 10 juin est prévue la fête de l'été du Comité des Fêtes.

### **Monsieur Jacques ROUCHON, Adjoint aux travaux, voirie et environnement**

Monsieur Rouchon informe que le programme d'enfouissement des réseaux secs et de remplacement de la canalisation d'eau potable se termine à « Jurine ».

Le programme 2017 de voirie concernera entre autre la route du Sarret, les trottoirs des Grangers, du Fau, allée du cimetière, rue du Stade...

Deux containers sont prévus vers la mairie ainsi que route de Riopaille.

Et bien sur l'entretien quotidien, c'est-à-dire l'élagage des arbres, la tonte, les peintures....

### **Monsieur TONSON Adjoint à l'urbanisme**

Monsieur Tonson informe qu'après certains retards dus à la mise à jour des modifications, le PLU sera exécutoire la semaine prochaine.

Monsieur le Maire prend la parole en précisant que mardi prochain se déroule une réunion avec le Président du Département, le Directeur de l'ARS, concernant le transfert des actifs de l'EHPAD Marie Lagrevol.

Il espère, au sujet du Secours Catholique, qu'ils vont trouver des locaux rapidement, car ils exercent au niveau de la commune un très bon travail non seulement par leurs actions mais aussi par le maintien du contact entre les S<sup>t</sup> Jutaires.

Monsieur le Maire précise que le Président de Région Monsieur Laurent WAUQUIEZ soutiendra la création de la maison médicale à hauteur de 200 000 €.

Monsieur le Maire indique que l'équipe municipale a fait le choix de conduire un projet supplémentaire d'ici la fin du mandat : la rénovation thermique et acoustique du G1. Cette stratégie consiste à maximiser l'obtention de subventions à la région et au département. Cette rénovation d'envergure permettra de réaliser de substantielles économies de fonctionnement.

Ce dernier a également mis en place le « bonus région » qui a pour but d'aider les communes de plus de 2 000 habitants pour un montant de 50 000€ à 70 000€.

**Madame Maguy FOULTIER** prend la parole et informe que le syndicat des carnivores errants a tenu son assemblée générale à Saint-Jeures, le bilan est positif. Il agit sur 44 communes avec une participation de 0.55 € par habitant.

Elle précise également que le chenil se déplace pour un chien errant mais pas pour un seul chat.

La commune de Lavoute sur Loire et celle de Rozières partent sur l'agglomération du Puy en Velay pour laquelle le cout s'élève à 0.80 € par habitant.

Une visite du chenil est prévue le 23 septembre à Saint Pal de Mons.

Au sujet de Musical's la réunion du 4 avril a montré un solde négatif de plus de 10 000 € pour l'année. L'adhésion est de 35 € par famille, et il est prévu une augmentation de 5 à 10 % du tarif des cours. Les inscriptions seront arrêtées à hauteur de 220 élèves hors pratique collective.

Monsieur le Maire précise à ce sujet que la subvention de la communauté de communes pour Musical's s'est élevée à 151 000 € pour 300 élèves et que les locaux sont fournis par cette dernière ainsi que la réalisation de l'entretien et autres.

**Il est 22 heures, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.**

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette VIOZAT</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	
<b>Jean FOURNEL</b>			

